



Comité du Quartier Meunier asbl  
21, rue de la Mutualité  
1190 Forest  
[quartiermeunier@gmail.com](mailto:quartiermeunier@gmail.com)

4



Commune de Forest  
Collège des Bourgmestre et Echevins  
A l'attention de Mme Betty MOENS, Secrétaire Communale  
Rue du Curé 2, 1190 Forest  
[bmoens@vorst.brussels](mailto:bmoens@vorst.brussels)

Forest, le 2 août 2016

### DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS

Nous soussignés, habitants des rues situées autour de la Place Constantin Meunier et représentés par l'Asbl Comité du quartier Meunier, ayant pour but l'amélioration de la vie du quartier tant du point de vue de la convivialité et de la qualité de vie que de la défense des intérêts des habitants, aimerions, par la présente, porter à votre attention nos inquiétudes.

Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a confirmé le 7 juillet 2016 le classement en sa totalité de la Villa Art Déco (Hôtel Danckaert) de l'architecte J.-B. Dewin et d'une partie de son jardin, sis 29-33 rue Meyerbeer à Forest.

Confrontés ces derniers temps à une prolifération de projets immobiliers qui ne respectent pas le caractère du quartier et son patrimoine architectural ni ne rencontrent les attentes en termes de développement durable, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Quel est le point de vue du Collège par rapport à la création d'un complexe immobilier de grande envergure (51 appartements et 67 parkings en deux niveaux de sous-sol) sur la partie non classée du jardin et en mitoyenneté directe avec la villa, tel qu'annoncé par le Ministre-Président Vervoort au mois de juin 2016.
2. Le Collège a-t-il bien mesuré les impacts d'un projet d'une telle ampleur, et notamment les conséquences pour les riverains et le quartier (stationnement, augmentation de la circulation, pollution atmosphérique, destruction de l'environnement, sous-capacité existante des écoles et crèches dans la zone) ?
3. Ce projet entraîne l'abattage de tous les arbres (une trentaine) qui constituent le mur de verdure le long de la rue de la Mutualité. Ces arbres et le jardin font partie intégrante du maillage vert de la Région : ils maintiennent et promeuvent la biodiversité des espèces animales et végétales et représentent un poumon vert pour ce quartier très densément peuplé. Le Collège a-t-il bien considéré les aspects négatifs de cet abattage d'arbres ?
4. Le quartier estime qu'une construction aussi imposante est incompatible avec la villa Art Déco classée et que ce projet immobilier défigurera irrémédiablement le contexte environnemental de l'œuvre de Dewin qui lui donne aujourd'hui toute sa valeur. Le collège échevinal, saisi des inquiétudes du quartier, n'estimerait-il pas qu'il devrait s'impliquer à faire valoir ces inquiétudes à propos de la préservation de ce patrimoine précieux ?

**Demande soumise dans le cadre du droit d'interpellation des habitants  
- Août 2016-**

Par la présente, nous formulons la demande d'être entendus lors du prochain Conseil Communal.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez aux questions soulevées ici, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons nos sentiments les plus cordiaux,